

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 754

AMENDEMENTprésenté par
M. Roseren

ARTICLE 14

I. – À la première phrase de l’alinéa 9, substituer au mot :

« spécimens »,

le mot :

« loups ».

II. – En conséquence, à la deuxième phrase du même alinéa 9, substituer au mot :

« spécimens »,

le mot :

« loups ».

III. – En conséquence, à la dernière phrase dudit alinéa 9, substituer au mot :

« spécimens »,

le mot :

« loups ».

IV. – En conséquence, à l’alinéa 10, substituer au mot :

« spécimens »,

le mot :

« loups ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.